

# COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 29 janvier 2020

## **PSA Automobiles SA ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A LA MOTIVATION ET AU BIEN-ETRE AU SEIN DU GROUPE PSA**

Le 29 janvier 2020, la Direction a réuni la presse et les organisations syndicales signataires pour annoncer la signature de l'accord d'entreprise relatif à la motivation et au bien-être au travail après 18 mois de négociation.

Par celui-ci, le Groupe PSA s'engage dans un projet stratégique de transformation profonde du Groupe touchant à l'ensemble des salariés avec 32 mesures concrètes dont 23 sont déployables immédiatement.

La CFE-CGC, signataire de l'accord, s'inscrit positivement dans ce projet car il concerne tous les salariés. Il embarque aussi bien les enjeux économiques et sociaux, l'organisation du travail, les processus, les pratiques de management, les conditions de travail et les rapports de chacun au travail.

Le jalon de signature de ce jour donne le point de départ des mesures demandées par les salariés. tels que l'aménagement des espaces de travail, la régulation des charges de travail, l'amélioration des pratiques managériales et le droit de la déconnexion.

Dès le 4 février 2020, un groupe de travail composé de représentants des organisations syndicales signataires se réunira. Il aura pour objectif de définir le calendrier de travail, les résultats attendus ainsi que le plan de déploiement et de vérification.

Pour la CFE-CGC, la clé de réussite de ce projet repose sur l'engagement total et exemplaire du top management.

La CFE-CGC et les membres de son réseau « Motivation-Bien-être » sur les établissements PSA continueront à être force de proposition et acteurs dans les modalités de mise en œuvre et dans le suivi de l'application de l'accord.

### **Contact presse**

Anh-Quan NGUYEN  
Délégué syndical central PSA  
Mob : 06 20 77 17 30  
[anhquan.nguyen@mpsa.com](mailto:anhquan.nguyen@mpsa.com)